

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sylvain Paquette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6f0c449101fe151501c278e8>

Date d'obtention : 2021-05-28 17:13:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- la cueillette de données: l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation
- suivre les étapes de la trousse, recueillir les faits de tous les gens concernés avant de rencontrer l'investigateur en étant objectif et éviter de conclure trop rapidement
- Différencier un acte malveillant ou impulsif
- Travail préventif dans la réduction des méfaits

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Elles apportent une réflexion qui permet de mieux comprendre les étapes de l'intervention. Elles nous permettent de voir la différence entre un acte bienveillant et impulsif. Elles poussent notre réflexion. Des mises en situation possibles qui peuvent arriver dans mon milieu de travail, qui remettent en question la limite de mon mandat et l'utilisation des autres collaborateurs. Dans les cas, la réduction des méfaits est de mise et le but est d'arrêter l'étendu des dommages possibles tout en sécurisant les jeunes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est la confiscation du cellulaire. Malgré qu'elle est obligée dans certain contexte, il reste que c'est un bien personnel. Malgré que l'approche de l'intervenant reste axée sur la prévention, la sécurité et l'accompagnement cette étape peut engendrer un inconfort chez le jeune et peut-être remettre en doute la confiance établie en intervention. Cependant, cette étape permettra un arrêt d'agir et une continuation de la prévention par une autre ressource.